

1. I.C.D.I. : Décision d'estimer en justice

Le Conseil approuve la proposition du collège de se constituer partie civile contre l'I.C.D.I. et ce, à titre conservatoire

2. Finances – AC : Compte annuel exercice 2005 - Approbation

Le conseil approuve le compte annuel pour l'exercice 2005. Le compte se clôture

- pour le service ordinaire par un excédent budgétaire de 2.035.494,70 € et d'un excédent comptable de 2.187.666,58€
- pour le service extraordinaire par un excédent budgétaire de 516.181, 44€ et d'un excédent comptable de 1.553.500,83 €

3. Finances – AC : Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006 - Approbation

Le conseil approuve la modification budgétaire n° 1 qui se solde pour l'exercice propre à l'ordinaire à 1.428.731,96 € et à l'extraordinaire à 434.125,92 €

4. Marchés publics : Acquisitions diverses - Décision

Le conseil décide de procéder aux acquisitions suivantes :

- un antivirus pour l'ensemble des PC de l'administration et des autres services ainsi que pour la bibliothèque pour un montant total de 542,50 euros TVAC (soit la licence aux prix de 17,50 euros TVAC/poste)
- un PC portable pour du développement d'application métier dans le cadre de communeplone.be pour un montant de 2.750 euros TVAC
- un PC pour le cabinet du Bourgmestre pour un montant estimatif de 1.225 euros TVAC, une imprimante + fax + copieur pour un montant de +- 190 euros TVAC
- une armoire et un caisson de rangement pour un montant de +- 300 euros TVAC pour le service informatique
- du mobilier de bureau pour le service urbanisme dans le cadre de la convention signée avec le MET pour un montant de 4.000 euros TVAC
- du matériel de topographie et un appareil photo numérique pour le service urbanisme pour un montant de 3.000 euros TVAC
- du matériel informatique pour le service des travaux : scanner et 2 souris optiques pour un montant de +- 135 euros TVAC, un PC portable pour un montant de +- 875 euros TVAC, 7 antivirus pour un montant de 122,50 euros TVAC
- un véhicule utilitaire pour le service des travaux dans le cadre de la convention signée avec le MET pour un montant de 15.000 euros TVAC
- du mobilier urbain divers (bacs à plantes, bancs, barrières de sécurité, bornes et potelets) pour un montant estimatif de +- 16.000 euros TVAC
- du matériel d'équipement divers pour le service des travaux : groupe électrogène + kit roues pour un montant de 2.678 euros HTVA, treuil + portique maçon + porte brouette pour un montant de 1.177 euros HTVA les crédits seront prévus en MB2, taille haie essence pour un montant de 398 euros HTVA, un marteau burineur sur accu pour un montant de 640 euros HTVA
- 96 chaises pliantes avec chariot de transport pour un montant de 1.488 euros HTVA
- 30 tables + 60 bancs pour un montant de 1.729 euros HTVA
- 2 tables pliantes pour la salle de réunion de l'ADL pour un montant de 423,50 euros TVAC
- un module de jeux extérieur pour la garderie extra scolaire pour un montant de 2.810 euros TVAC(MB1)
- du mobilier scolaire pour l'école maternelle du centre pour un montant estimatif de 1.000 euros TVAC
- un aspirateur pour l'école du centre , les crédits seront prévus en MB2 pour un montant de 170 euros TVAC

Ces dépenses seront financées par le biais d'un prélèvement sur le fonds de réserve. Les fournitures seront effectuées sous la forme de marchés passés par procédure négociée sans publicité.

5. Travaux publics : Rénovation des trottoirs de la rue des Combattants – Cahier spécial des charges - Approbation

Le conseil décide d'approuver le principe des travaux de rénovation des trottoirs de la rue des Combattants. D'approuver le cahier spécial des charges relatif à ces travaux. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

6. Travaux publics : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école des Bruyères – cahier spécial des charges-Approbation

Le conseil décide d'approuver le principe des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école communale des Bruyères. D'approuver le cahier spécial des charges relatif à ces travaux. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

7. Travaux publics : Achats de bâtiments préfabriqués pour l'école de Polvez – cahier spécial des charges - Approbation

Le conseil décide d'approuver le principe d'acquisition de bâtiments préfabriqués pour l'école communale de Polvez. D'approuver le cahier spécial des charges relatif à ces travaux. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

8. Travaux publics : Construction d'un bâtiment au nouveau cimetière – cahier spécial des charges - Approbation

Le conseil décide d'approuver le principe des travaux et d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux de construction d'un bâtiment au nouveau cimetière.

9. Site SAE/LS257 dit « Malterie de l'Étoile » - Assainissement – Modification de l'estimation des travaux - Approbation

Le conseil décide d'approuver le cahier spécial des charges modifié au montant estimé de 649.859 euros TVAC. Le marché sera passé par adjudication publique.

10. Structure socio-sportive de proximité rue Lacherez : Modification du cahier des charges et du mode de passation de marché – Décision

Le conseil décide d'approuver le cahier spécial des charges modifié relatif à cette réalisation. Le marché sera passé par appels d'offres général.

11. Voiries : Reprise par la commune de voiries privées – Décision de principe

Le conseil approuve le principe de la reprise par la commune, dans l'état où elles se trouvent, des voiries privées situées cité Jonas, rue de la Ferme, cité Nouvelle, rue aux Fleurs, rue de l'Economat. L'avis du Service Voyer Provincial sera sollicité et un dossier préalable sera constitué pour chacune de ces voiries.

12. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : Stationnement pour handicapés rue Joseph Wauters – Décision

Le conseil décide que dans la rue Joseph Wauters, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, le long du n°11. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des personnes handicapées et flèche montante « 6m ».

13. PPP : Plan de prévention et de proximité 2005 – rapport d'évaluation – approbation

Le conseil approuve le rapport d'évaluation du plan de prévention et de proximité pour l'exercice 2005

14. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : Participation financière – Notification

Le conseil décide de prendre note de la majoration des cotisations à l'ASBL «Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces» :

- une base forfaitaire de 1.250 euros identique pour tous les P.O.
- une base mobile en fonction du nombre d'élèves : 0,40 euros pour les P.O. comptant jusqu'à 2000 élèves.

15. Enseignement : Restructuration des écoles communales – prorogation année scolaire 2006/2007 – Décision

Le conseil décide de proroger la restructuration des écoles communales d'Anderlues comme suit :

- L'école communale mixte des Bruyères dont le siège administratif est situé rue des Cent Bonniers, 68 à Anderlues, comprendra 3 implantations :
 1. L'implantation des Bruyères, sise rue des Cent Bonniers, 68 à Anderlues
 2. L'implantation de Polvez, sise rue des Pavillons, 15 à Anderlues
 3. L'implantation de Lalue, sise rue de Nivelles, 161 à Anderlues
- L'école communale mixte du Centre, rue Maurice des Ombiaux, 4 à Anderlues, comprendra 1 seule implantation.

La restructuration prendra effet au 1^{er} octobre 2006 pour une durée d'un an se terminant le 30 septembre 2007.

16. Enseignement : Modification du règlement d'ordre intérieur des écoles communales – Approbation

Le conseil décide d'approuver la décision du 09 mai 2006 de la Commission Paritaire Locale relative à la modification du point 2. – b) du règlement d'ordre intérieur applicable aux élèves des écoles communales d'Anderlues.

17. Enseignement : année scolaire 2006/2007

- 1 – Organisation du cours de seconde langue – Décision
- 2 – Prise en charge de périodes supplémentaires à charge du PO - Décision

Le conseil décide :

- Pour l'année scolaire 2006/2007, l'apprentissage d'une seule langue sera organisée dans les écoles communales d'Anderlues. La langue moderne dispensée sera le néerlandais comme les années précédentes. L'apprentissage du cours de seconde langue sera également organisé dans tous les degrés de l'enseignement primaire des écoles communales mixtes d'Anderlues.
- d'engager à charge du budget communal, pour l'année scolaire 2006/2007, 2 agents contractuels à temps plein (24/24) et 3 agents contractuels mi-temps (12/24) dans la fonction d'instituteur(trice) primaire aux écoles

communales d'Anderlues. Les contrats seront établis pour une durée déterminée prenant cours le 1^{er} septembre 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006 au plus tard. Les agents concernés jouiront du traitement légal indexé applicable au personnel primaire rémunéré et subventionné par la Communauté française.

- d'engager à charge du budget communal, pour l'année scolaire 2006/2007, un maître spécial d'éducation physique à raison de 6 périodes soit 6/24 éducation physique. Le contrat sera établi pour une durée déterminée prenant cours au plus tôt le 1^{er} septembre 2006 pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2006. Le membre du personnel concerné jouira du traitement légal indexé applicable au personnel primaire rémunéré et subventionné par la Communauté française.
- de prendre à charge du budget communal 16 périodes, soit 16/24, de seconde langue non subventionnées pour l'année scolaire 2006/2007. L'(les) agent(s) contractuel désigné(s) sera(ont) engagé(s) dans la fonction de maître(sse) spécial(e) de seconde langue et jouira(ont) du traitement légal indexé applicable au personnel enseignant primaire rémunéré ou subventionné par la Communauté française. Le contrat prendra cours le 1^{er} septembre 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006 au plus tard.
- d'engager, à charge du budget communal, 4 mi-temps agents contractuels dans la fonction d'institutrice maternelle, pour l'ensemble des écoles communales. Les contrats seront établis pour une durée déterminée prenant cours le 1^{er} septembre 2006 pour se terminer soit à une augmentation de cadre en cours d'année scolaire, soit au 31 décembre 2006 au plus tard. Les agents jouiront du traitement légal indexé applicable au personnel maternel rémunéré et subventionné par la Communauté française.
- de prolonger le contrat de l'agent contractuel 4/5 temps dans le cadre du plan ACTIVA. Un nouveau contrat sera établi pour une durée déterminée prenant cours le 1^{er} juillet 2006 pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2006. L'agent concerné exercera la fonction d'aide à la petite enfance et assistante aux institutrices maternelles. Lieux d'affectation : a) halte garderie pour les mois de juillet et août et les autres périodes de congés scolaires, b) les écoles communales d'Anderlues. L'intéressée bénéficiera du traitement lié à l'échelle RGB E2. La rémunération ainsi fixée est au moins égale au traitement octroyé à un membre du personnel de l'Etat pour la même fonction ou pour une fonction analogue.
- d'engager à charge du budget communal un agent contractuel APE mi-temps dans la fonction d'assistante à l'institutrice maternelle à l'école communale du Centre. Un contrat sera établi pour une durée déterminée prenant cours le 1^{er} septembre 2006 pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2006. L'agent engagé sera affectée dans la classe de 1^{ère} maternelle qui accueille l'enfant handicapée. L'intéressée bénéficiera du traitement lié à l'échelle RGB E2. La rémunération ainsi fixée est au moins égale au traitement octroyé à un membre du personnel de l'Etat pour la même fonction ou pour une fonction analogue.

Points d'urgence

1. Travaux publics : Amélioration et égouttage de la Place Paul Pastur – étude endoscopique – Approbation du cahier spécial des charges – Ratification

Le conseil décide d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'étude endoscopique des travaux d'amélioration et d'égouttage de la Place Paul Pastur et de ratifier la décision de Collège échevinal du 06/06/2006. Cette dépense sera financée par le biais d'un prélèvement sur le fonds de réserve. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité.

2. Travaux publics : Amélioration et égouttage rue du Coq – étude endoscopique – Approbation du cahier spécial des charges – Ratification

Le conseil décide d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'étude endoscopique des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue du Coq et de ratifier la décision de Collège échevinal du 06/06/2006. Cette dépense sera financée par le biais d'un prélèvement sur le fonds de réserve. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité.

3. Patrimoine : Aliénation d'une parcelle de terrain communal – Décision

Le conseil décide que le terrain communal sis à Anderlues, rue de Maubeuge, d'une contenance d'après mesurage de 14 ares 04 ca, cadastré Son D n° 86 B16 et L20 parties, repris dans le lotissement 10003/128L, lot 1, est adjudgé à Monsieur HASSAINI Fetzah au prix de 67.500 euros (soixante-sept mille cinq cents euros). Le projet d'acte est approuvé. Monsieur HAYOT Jean, Notaire à Anderlues, est chargé de la passation de l'acte de vente. Le Bourgmestre et le Secrétaire communal sont chargés de la signature de l'acte. Le produit de la vente sera versé en recettes à l'article 620/761/56 du budget extraordinaire pour l'exercice 2006. Ces fonds seront affectés à l'amélioration des bâtiments publics et de la voirie et à l'acquisition de biens d'utilité publique. Le produit de la vente sera placé provisoirement en attendant son affectation définitive ou en valeurs autorisées si cette affectation n'a pas eu lieu dans le délai d'un an.